



BESOIN D'AIDE ?

L'Ordre vétérinaire, la caisse de retraites et quatre associations peuvent venir au secours des vétérinaires traversant des difficultés soit psychiques, soit matérielles. Même si ces différents organismes collaborent au besoin volontiers entre eux, mieux vaut savoir qui fait quoi, afin de frapper directement à la bonne porte, selon le type d'entraide recherché.

DOSSIER RÉALISÉ PAR CHANTAL BÉRAUD



© ERHUI979 - ISTOCK

La profession de vétérinaire fait toujours rêver le grand public, tant mieux... mais notre métier est difficile, exigeant en attention, soumis à de possibles accidents », analysent Christelle et Éric Waysbort, vétérinaires à Claye-Souilly (Seine-et-Marne). Un jugement tiré de leur propre vécu, puisque Christelle a été victime d'une grave morsure, causée par un chien, en 2014. Avec, à la clé, un enchaînement de galères, pour les soins, mais aussi pour la réorganisation du travail, la prise en charge de l'assurance, les soucis juridiques et judiciaires à gérer... Une expérience que le couple partage aujourd'hui avec d'autres confrères au sein de l'Association de protection vétérinaire (APV), la dernière-née des associations d'entraide vétérinaire, fondée fin 2015, avec pour axe principal de travail la prévention des accidents.



© ERHUI979 - ISTOCK

Alors, vétérinaire, une profession à risque ? Dans une thèse soutenue en 2013 par Virginie Malvaso, il est noté que même si on dispose de peu, voire d'aucun chiffre, sur le taux de suicide des vétérinaires français, plusieurs études internationales révèlent que les secteurs de la santé et de l'action sociale présentent le taux de mortalité par suicide le plus élevé.

Vétos-entraide, une association à l'écoute

Le problème d'un défaut de confraternité de la profession est – entre autres – parfois évoqué pour justifier cette situation. « Personnellement, je ne dirais pas que notre profession est individualiste, mais plutôt qu'elle est isolée », commente Artagnan Zilber, praticien à Aubignan (Vaucluse), président de Vétos-entraide, une association créée en 2002, à la suite des suicides de plusieurs praticiens. « Un libéral doit parfois faire face seul à un investissement financier important, à la pression des clients, au manque de reconnaissance, aux contraintes administratives, etc. C'est pourquoi nous offrons une ligne d'écoute téléphonique permanente, où la décision de clore l'entretien est toujours laissée à l'appelant. L'autre moitié des contacts se fait via l'échange d'e-mails, auxquels nous répondons en général dans les 48 heures ». Car certaines personnes préfèrent relater par écrit les circonstances qui entourent leur mal-être.

Ces dernières années, l'association n'a pas constaté d'augmentation importante du volume des appels. « Les vétérinaires ne se plaignent pas facilement, surtout si ce sont des hommes, constate Artagnan Zilber. Mais, à force de prendre sur eux, certains vont jusqu'au burn-out, puis s'effondrent en pleurant dans leur salle de consultation ! Récemment, nous avons aussi reçu de nombreux appels émanant de jeunes praticiens. Ils ont peur de ne pas être suffisamment compétents pour exercer leur métier. Ou ils ont une trop forte exigence de résultat. De plus, ils se plaignent souvent du manque de pédagogie

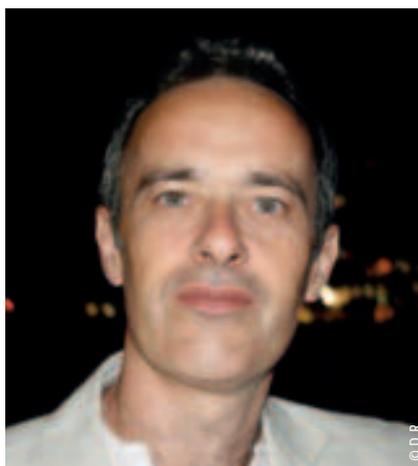
de la part des employeurs qui, au lieu de chercher avec eux la source d'un problème, en arrivent à une engueulade immédiate. » Par ailleurs, à force d'écouter leurs aînés se plaindre, des étudiants se questionnent sur l'intérêt de poursuivre dans cette voie. « 20 % des diplômés quittent la profession. Leurs aînés devraient aussi leur dire que ce métier reste quand même extraordinaire ! » L'association reçoit également de nombreux appels pour des questions relatives à l'évolution de la clientèle ou à une rupture d'association. L'obligation d'assurer une continuité des soins est aussi source d'anxiété. Certes, Vétos-entraide ne dispense aucun soutien financier et n'apporte pas non plus d'emblée de solutions. « Mais nos bénévoles, formés à la pratique d'une écoute basée sur l'empathie, aident à la prise de conscience des problèmes. » La conversation peut, par exemple, démarrer sur un souci de trésorerie, puis aboutir à des problèmes psychologiques plus profonds...

L'APV, face aux accidents

« En canin, l'accident le plus courant, c'est la morsure. Pourtant, chaque vétérinaire assure sa propre sécurité à sa manière. Il n'y a pas vraiment de discours commun, ni d'uniformisation des pratiques, à l'inverse de ce que font déjà certaines cliniques anglaises ou américaines », analyse Christelle Teroy-Waysbort. Alors, avec une poignée de confrères (dont plusieurs vétérinaires comportementalistes), elle vient de fonder l'APV, afin de faire diminuer l'accidentologie et d'analyser comment réduire les épisodes de stress. « Une pratique améliorée passe, par exemple, par l'emploi de davantage de sédatifs si besoin est. Il faut aussi savoir remettre au lendemain un soin, si l'animal est trop stressé ou douloureux. Le professionnel qui joue au cow-boy pour piquer de la clientèle au voisin, ce devrait être un temps révolu ! » Dans l'idéal, les animaux devraient aussi être habitués, dès leur jeune âge, tant par le vétérinaire que par leur propriétaire, à bâtir une relation de soins « par le jeu, par la récompense, en cas de manipulation de la gueule, des oreilles, de port de la muselière, etc. De manière à mieux gérer une fois adultes et à permettre des médicalisations à domicile plus aisées. Nous allons développer des fascicules sur l'éducation ». D'ailleurs, l'un des membres de leur équipe, Antoine Bouvresse, vétérinaire

comportementaliste à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), propose déjà une formation où il montre comment mieux gérer un animal difficile, de la salle d'attente jusqu'au chenil.

Par ailleurs, l'APV essaie aussi de faire davantage respecter l'application de la loi 2008 sur les chiens dangereux car, estime Christelle Teroy-Waysbort, « nous pensons que beaucoup de morsures ne sont pas déclarées. Actuellement, une minorité de propriétaires soit ont peur de leur animal, soit nous dissimulent sa capacité d'attaque potentielle, des éléments passés de sa vie, ou même viennent consulter sans laisse ni muselière. C'est un facteur de stress important au quotidien, d'autant plus que, juridiquement, le vétérinaire est l'unique donneur d'ordre dans sa clinique. Sur lui repose toute la sécurité des animaux et des dommages qu'ils peuvent engendrer. L'accidentologie, ce n'est pas un problème nouveau pour les vétérinaires. Mais ce n'est pas non plus un échec, ni une faute professionnelle. Notre association est là pour en parler et aider à trouver des solutions ensemble ». ●



Artagnan Zilber (A 86) est le président de l'association Vétos-entraide.



Une partie du conseil d'administration de l'Association de protection vétérinaire (APV) : de gauche à droite, Christelle Teroy-Waysbort (L 98), Éric Waysbort (L 98), Érik Grandière (A 92), Hélène Letard (N 87), Antoine Bouvresse (A 05) et Isabelle Vieira (N 84).

LIENS UTILES

Vétos-entraide apporte un soutien psychologique 24 h/24 et 7 j/7 par téléphone (09 72 22 43 44) ou par e-mail (ecouter@vetos-entraide.com). Ce service est anonyme et gratuit pour toutes catégories de vétérinaires et leur famille. Dossiers thématiques à lire sur <http://www.vetos-entraide.com>. Possibilité de s'inscrire, avec simplement son numéro d'Ordre, sur des forums de discussion. Cotisation annuelle : 22 €.

L'Association de protection vétérinaire (APV) a pour objet d'évaluer, de prévenir, de gérer les risques en milieu vétérinaire et d'en favoriser une meilleure gestion juridique. Site internet : <http://www.assoprotecvet.fr>. Tél. : 06 52 72 80 46. E-mail : assoprotecvet@gmail.com. Cotisation annuelle : 20 €.

La Caisse autonome de retraites et de prévoyance des vétérinaires (CARPV) est établie au 64, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris. Tél. : 01 47 70 72 53. Récapitulatif des secours versés de 2007 à 2015 sur <http://www.carpv.fr>, rubriques "Action sociale", puis "Commission d'action sociale".

L'Association française de la famille vétérinaire (AFFV) tient une permanence chaque mardi, de 10 h à 17 h, au 01 43 56 21 02. Site internet : <http://www.affv.fr>. E-mail : affvdk@gmail.com. Cotisation annuelle : 30 €, plus une possibilité d'abonnement à la revue *Les Échos* (trois parutions par an).

L'Association centrale d'entraide vétérinaire (ACV) se trouve à l'adresse suivante : Maison des vétérinaires, 10, place Léon-Blum, 75011 Paris. Site internet : <http://www.acv-entraideveterinaire.fr>. Tél. : 01 43 56 21 02. E-mail : acveto@orange.fr. Cotisation annuelle : 40 €.

Les conseils régionaux de l'Ordre des vétérinaires : il existe au moins un référent social par région. Contact par courrier ou e-mail au siège régional de l'Ordre. Toute demande d'aide est soumise à étude, pièces justificatives à l'appui.